

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

**OBJET : RD 99 - Saint-Rémy-de-Provence - Plantation d'une haie de Photinias pour
occulter la ZA de la Massane - Convention d'entretien et d'exploitation
partiels du domaine public routier.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, dans le cadre de l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances sur la RD 99 du PR21+0305D au PR21+0420D,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**